

## Élaboration d'un masterplan pour un déploiement réaliste des énergies renouvelables sur le territoire de Welkenraedt

**Auteur :** De Smedt, Vincent

**Promoteur(s) :** Hauglustaine, Jean-Marie; 2770

**Faculté :** Faculté des Sciences

**Diplôme :** Master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité spécialisée en énergies renouvelables et bâtiments durables

**Année académique :** 2019-2020

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/9599>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

## Erratum

*Concerne: « Elaboration d'un masterplan pour un déploiement réaliste des énergies renouvelables sur le territoire de Welkenraedt », mémoire (ULiège – Uni.lu), Vincent De Smedt, 2020.*

**Pg.27:** Figure 14: les abscisses '11' et '12' doivent se lire respectivement '20+' et '100+'.

**Pg.57:** Inversion des unités :  $\text{kW}_e$  doit se lire  $\text{kW}_{th}$  et réciproquement. De même  $\text{GW}_e$  doit aussi se lire  $\text{GW}_{th}$  et réciproquement.

**Pg.82:** La valeur de 20% dans le paragraphe "Chaudière bois" doit se lire 10%.